



MAIRIE  
DE  
SAINT NAZAIRE DE PEZAN  
34400  
Tél : 04 67 71 05 60  
Fax : 09 72 26 83 31  
maire@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
REUNION PUBLIQUE DU 30 AOUT 2021

**Membres présents :**

**Messieurs**

CALVET C., ROUX JM., GARCIA L., PALANQUE G., SULTANA M

**Mesdames**

CAPO M., MAIRE E., LOUIS J., ATTSTRÖM K.  
CREDEVILLE A.

**Membres Absents représentés :**

Mr ALBEROLA Y. donne pouvoir à Mr ROUX JM  
Mr BERLIET Y donne pouvoir à Mr CALVET Christophe  
Mr DURON B. donne pouvoir à Mme CREDEVILLE Aurélie

**Membre Absent :**

Mme MENDEZ S., TREVILLOT G.

Date de la convocation : 26 Août 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mme CAPO Marie est proposée comme secrétaire de séance ; elle est élue à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR :**

1 – Tarifs modulés des ALP pour agrément CAF

## 1 – Tarifs modulés des ALP pour agrément CAF

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que du fait de la mise en place des Accueil de Loisirs Périscolaires, (ALP) et dans le cadre de l'adhésion aux services de la CAF, il y a lieu de définir des tarifs modulés en fonction du quotient familial des familles.

En effet, en fonction de leur quotient familial, les familles pourront ou non bénéficier de tarifs dégressifs pour ce service.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués jusqu'alors.

GARDERIE	1.00 € le matin	1.00 € le soir
CANTINE	4.10 € normal	3.90 € si 2 enfants ou plus

### **Détail Quotient familial :**

**Le calcul du quotient familial est le suivant :**

**QF\*Nb parts fiscales du foyer = Revenu imposable**

**Suite à cette explication, la proposition suivante est faite :**

- 1 – Tranche 1, QF inférieur à 800 €
- 2 – Tranche 2, QF compris entre 801 € et 1200 €
- 3 – Tranche 3, QF supérieur à 1201 €

Madame CAPO Marie, référente de la Commission école, prend donc la parole afin de proposer les tarifs calculés au plus juste pour la Garderie (ALP)

Tarif 1 :	0.85 €
Tarif 2 :	1.00 €
Tarif 3 :	1.15 €

Une majoration de 0.30 € sera appliquées aux personnes habitant hors Saint Nazaire de Pézan.

Détail des tarifs de cantine :

	Coût du repas A la charge de la Mairie		tarif du repas appliqué par la Mairie		Prix du repas facturé aux familles
<b>Tarif 1 :</b>	2.75 €	+	1.15 €	=	<b>3.90 €</b>
<b>Tarif 2 :</b>	2.75 €	+	1.30 €	=	<b>4.05 €</b>
<b>Tarif 3 :</b>	2.75 €	+	1.45 €	=	<b>4.20 €</b>

L'application de ces tarifs pourra permettre à la commune de percevoir des subventions de la part de la CAF.

Monsieur le Maire demande donc à l'issue de ces explications au conseil municipal s'il accepte les tarifs tels que précisés ci-dessus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Accepte les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- Abstention de Laurent GARCIA
- Charge Monsieur le Maire de leur application,
- Charge le secrétaire de Mairie d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h15 précises,

Ont signé les membres présents :

 Mr Le Maire CALVET Christophe	 Le Secrétaire de séance CAPO Marie
ROUX Jean Michel	LOUIS Josy 
 MAIRE Evelyne	 PALANQUE Guillaume
CREDEVILLE Aurélie	 GARCIA Laurent
 SULTANA Michel	 ATTSTRÖM Karin